VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 03 novembre 2026
PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE et du STATIONNEMENT

Rue Dauphine

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la voirie routière
- Vu la demande de l'entreprise SARL MERLE, 17 rue Christophe Colomb, 18110 FUSSY en date du 02.11.2026, pour pose d'échafaudage
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique, rue Dauphine à Henrichemont, pour une pose d'échafaudage au 20 rue dauphine
- Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1er : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SARL MERLE, pour pose d'échafaudage au 20 rue dauphine du 02 novembre 2026 et ce pendant 60 jours calendaires.

Article 2ème :Le stationnement des véhicules sera interdit devant les 27, 29. et 31 rue dauphine du 02 novembre 2026 et ce pendant 60 jours calendaires.

Article 3ème : La signalisation sera mise en place par les Services Techniques de la commune,

Article 4ème : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20261103-2026_124-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/11/2026
Publication : 04/11/2026

Le Maire,
Frank JANSONNIE

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

Diffusé sur le site internet de la commune le 04.11.2026